

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Michaud

<https://www.cadre21.org/membres/76e7e40be35ebd069b7bab6c6>

Date d'obtention : 2024-05-10 19:06:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'une méthode efficace pour intervenir rapidement dans les situations de "sextos". La trousse est complète et offre aux intervenants le matériel nécessaire. Même après la formation, c'est une référence incontournable (les étapes, guide, feuillets pour les parents etc.).

Cette méthode permet également de clarifier le rôle et le mandat de chaque intervenant interpellé dans ces situations. La trousse assure une méthode à suivre pour tous les intervenants, afin de permettre une intervention efficiente, rapide et dans la bienveillance auprès des jeunes.

La trousse diminue le temps d'intervention à environ 4 jours seulement, ce qui permet d'éviter les impacts/diffusion plus importants. De plus, la collaboration entre les différents acteurs amènent une méthode d'intervention complète où chacun intervient dans son champ de compétences sans nuire au travail des autres.

Les grilles d'évaluation sont un excellent outil d'accompagnement, et permet d'avoir les informations essentielles sans nuire à une possible enquête policière.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Une rapidité d'exécution (suivant les étapes qui sont clairement identifiées et faciles à exécuter)
- Meilleure collaboration entre les intervenants (collègues et service de police)
- De meilleures connaissances concernant les actes impulsifs et malveillants.

le tout permet un meilleur sentiment d'efficacité et de valorisation car le travail est soutenu par la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Toujours intervenir dans le plus grand respect, le non-jugement et la discrétion. Le fait que le rôle de chacun est très bien défini, cela évite de faire des erreurs (ne jamais regarder les photos par exemple). Le délai est spécialement important dans ce genre de situation, puisqu'il permet d'éviter, le cas échéant, la diffusion plus large qui pourrait avoir un impact encore plus grand chez le ou les élèves.